

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 1699 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES
DU SYSTÈME CVCA DU CENTRE GUY-FRIGON, ET UN EMPRUNT DE 1 085 000 \$ À
CETTE FIN**

a été adopté par le conseil le **15 avril 2025**, qu'il a été soumis à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du **28 avril au 2 mai 2025** et qu'il a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le **30 mai 2025**.

Ledit règlement est actuellement déposé aux Services juridiques, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Blainville,
ce 10 juin 2025.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier